

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**  
**DU 29 AVRIL 2019**  
**PROCES-VERBAL NO 23**

---

Page 169

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du Collège de Brit.

Monsieur Gaël Bornet ouvre la séance à 20 h 03 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il remercie la presse, Mme Christelle Maillard pour La Région, ainsi que le public pour l'intérêt qu'ils portent à nos débats.

Le président donne la parole à la secrétaire Mme Nicole Bachmann qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Messieurs MacDonald Aidan, Marinelli Soprano, Mermod Cyril, Vallon Cyril

Absents : Madame Winteregg Sarah  
Monsieur Vigier Pierre

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est soumis au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 28.01.2019**

La discussion est ouverte.

M. Viktor Zeiter, page 166, 2. Préavis 2019/01 Approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU...

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**b. Communications du président**

Votation : 10.02.2019 : Initiative stopper le mitage, taux de participation pour notre commune 36 %. Le président énonce les résultats.

Election complémentaire du Conseil d'Etat : le 17.03.2019. Le Président énonce les résultats.

Démissions par courriel : En réponse à la question de M. Zbinden lors du dernier conseil communal et suite à une discussion au sein du bureau du conseil, il a été décidé de garder le système actuel. Les démissions doivent être transmises au président par une lettre signée, une signature manuscrite est nécessaire. Le président précise qu'il avait reçu de M. Gabriel David une lettre signée, qui avait été scannée. Vu que le courrier était imprimé et signé, autant le transmettre. Le président a fait appel à une juriste afin de connaître son avis, elle lui a conseillé de garder les courriers signés, une autre variante serait d'imprimer les courriels et de les faire signer, ce qui ne semble pas praticable étant donné que les conseillers démissionnaires ne reviennent habituellement pas en séance.

Réception des nouveaux habitants : le président a participé à cet événement. Il a été agréablement surpris de la bonne participation des associations locales.

Assermentation de M. Gabriel David en tant que municipal : elle a eu lieu le 04.02.2019. Tout s'est bien passé.

Excusé : M. Olivier David s'est excusé auprès du président pour la séance de ce soir.

Dernier conseil : il aura lieu le 21.06.2019 à 19 h. Nous vous tiendrons informés du lieu.

**c. Lettres et pétitions éventuelles**

ADNV : « Une comédie pour mieux comprendre les astuces des Conseils ». Une présentation aura lieu le jeudi 09.05.2019 à Baulmes.

Démission du conseil communal : le président a bien reçu l'original du courrier de M. Gabriel David.

Association 5G Moratoire pour la Suisse : le président donne lecture du courriel reçu de cette association.

**d. Communications de la Municipalité**

*Mme Emmanuelle Bigot*

Salle Polyvalente : les travaux sont dans le planning. Cela reste un chantier compliqué. Des échafaudages doivent être installés afin de respecter les normes de sécurité. Ils doivent être parfois retirés en raison de manifestations. D'autres travaux sont à prévoir dans ce bâtiment tels que les commandes d'éclairage de scène, les douches.

La réflexion sur un cahier des charges d'un intendant des bâtiments se poursuit. Un tel poste permettrait d'avoir une vision plus structurée.

Bâtiment enfantine : les fenêtres doivent être changées. Nous réfléchissons également à la manière d'intégrer des stores afin de limiter la chaleur dans les classes durant les périodes chaudes.

Salle de gym triple : le projet est en suspens en raison d'un recours des opposants. Une séance importante avec le tribunal cantonal (CDAP) est prévue demain. Nous attendons la décision du tribunal.

Temple : M. Lachat m'a promis de faire les escaliers en mai. Je vais reprendre contact. Nous souhaitons changer les fenêtres de doublage extérieures côté sud, dont le bois est très endommagé par les UV et la pluie. Nous sommes un peu limités par l'aspect historique du bâtiment.

Bureau des concierges : le déménagement dans l'ancien appartement du collège est prévu pour la fin de l'année.

Ancienne Grande-Salle : un chéneau doit être révisé. Il y a des infiltrations dans les murs. Bien que ce bâtiment ait été rénové dernièrement pour accueillir le Château de sable, nous devons suivre son évolution.

Administration communale : le projet de rénovation des façades avance extrêmement lentement. Un préavis sera déposé ultérieurement.

Hall d'entrée côté Brit II : il a été repeint durant les vacances de Pâques.

Conciergerie : le vélo électrique au service de l'ancien ASP ne pouvant être utilisé par Mme Sabotic, a été remis à l'équipe de conciergerie et sera équipé d'une remorque. Ceci permettra d'éviter certains déplacements en voiture au centre du village pour de petites courses.

*M. Viktor Zeiter*

Concernant la salle polyvalente, j'avais demandé si les fenêtres seront en bois.

*Mme Emmanuelle Bigot*

Les fenêtres de la buvette n'étant pas soumises aux intempéries, nous pouvons nous permettre de conserver des fenêtres en bois. Sauf erreur de ma part, aux endroits plus exposés elles seront doublées.

*M. Guy-Daniel Beney*

Révision du PGA et PDCOM : point de situation. Des relevés de terrain par drone seront effectués. Les prises de vues seront faites à une altitude de 70 m garantissant ainsi la protection des données, les personnes ne pouvant pas être identifiées. Un affichage sera fait au pilier public. Le mandataire

nous a transmis une demande de création de groupes de travail par thèmes. En plus des membres de l'exécutif et des commissions communales et municipales, des invités ou des spécialistes seront appelés à participer selon les sujets traités. Les services communaux seront également intégrés, plus particulièrement le service de voirie et le bureau technique ainsi que différentes entités tels Agenda 21, USL etc. La première séance a été planifiée le 04.06.2019 à 20h au Forum. Elle regroupera environ 50 personnes.

Etude Transitec : point de situation. Le dossier, très complet et détaillé, a été présenté en novembre 2018. Il a été convenu que Transitec transmettrait à la municipalité, début 2019, les propositions d'aménagements et de mesures qui pourraient être mises en place dans le secteur des plages pour l'été 2019. La présentation du volet 2 a été faite en avril 2019, elle n'a pas répondu à nos attentes. Les projets de gestion de la circulation et de parcage dans le secteur plage qui comprend, Les Pins et Goncerut, avaient été préparés par Transitec mais pas en collaboration avec les services concernés tels le service des forêts, la Grande Cariçaie, etc. Les affectations n'avaient pas été prises en compte. De ce fait, la municipalité a décidé de réagir auprès de Transitec. Elle a informé cette dernière de notre frustration quant à ce 2<sup>ème</sup> volet et a demandé que le dossier soit revu. La commission stationnement et mobilité n'a pas été convoquée car nous ne voulions pas présenter ce volet qui ne correspondait pas à nos attentes.

Mesures de circulation et stationnement prévues dans le secteur plages pour l'été 2019 : Transitec n'ayant pas amené les propositions que nous attendions, heureusement qu'un projet avait été réalisé en amont. L'objectif est d'assurer une sécurité optimale en permettant l'intervention des services d'urgence, de réglementer le stationnement et de répondre aux attentes de la population. Présentation du projet et des mesures.

*M. Laurent Zbinden*

Comment les automobilistes seront-ils informés du sens unique au niveau du carrefour Av. de Mordagne-Chemin de la Plage ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Un vigile sera placé à cet endroit. Nous avons une offre d'une agence de sécurité pour la mise à disposition de 3 vigiles durant les week-ends. Selon l'estimation, les coûts sont couverts si nous atteignons une fréquentation moyenne de 50%. Ces coûts pour les vigiles sont « à la carte », ces personnes ne seront pas présentes en cas de mauvais temps.

*M. Gilbert Noverraz*

Je remercie la municipalité d'avoir activé ce projet dont nous parlons depuis plus de 10 ans.

*M. Guy-Daniel Beney*

Les dernières décisions cantonales arrivant actuellement, compte tenu du délai à respecter, je n'ai pas pu convoquer la commission.

Rue Hélène Correvon : en raison du gabarit de la route de moins de 4m et du manque de visibilité lorsqu'on accède à la Grand-Rue, en accord avec la DGMR un sens unique sera mis en place dans la direction Grande-Rue-Chemin des Cerisiers. Une signalisation adéquate sera installée. Le trafic sur la Rue des Marais est pris en compte. Le test durera 12 mois.

Calendrier des animations musicales extérieures des établissements publics : à la demande des établissements publics, la municipalité propose de faire un test de prolongation des animations jusqu'à 24 heures. Cela concerne la période allant de fin juin à fin août. Ces autorisations seront dispensées au maximum 1 fois par mois et par établissement. Il a été demandé aux établissements publics d'être raisonnables en ce qui concerne le volume. Présentation du calendrier.

Zone réservée : le dossier a été finalisé par notre mandataire fin mars et transmis pour examen préalable au SDT début avril. La municipalité a expressément demandé que, dans le cadre de ce dossier, soit étudié le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir. Nous n'avons, à ce jour, pas

reçu de réponse du SDT. Un fois le dossier en retour, la municipalité appliquera les éventuels compléments ou modifications selon les remarques du SDT. Il sera ensuite procédé à l'ouverture de la mise à l'enquête publique pour une durée de 30 jours.

*M. Philippe Beutler*

En tant que président de la commission ad hoc concernant le PGA, je remercie M. Beney pour ces informations. Je prie les membres et suppléants à cette commission de me rejoindre en fin de séance. Je suppose que la séance du 04.06.2019 a pour but de mettre en place le planning de travail des 7 groupes. En outre, j'imagine que la commission ad hoc ne va pas travailler en groupe mais que les membres seront répartis dans les groupes thématiques.

*M. Guy-Daniel Beney*

C'est exact, lors de cette séance, les mandataires vont nous expliquer comment ils voient le fonctionnement de ces groupes, à quel rythme ils vont se réunir. En effet, il s'agira de travail de groupe et non de commission.

*M. Romano Dalla Piazza*

Tapis de finition Avenue de Mordagne : les négociations avec l'entreprise Grisoni-Zaugg ont abouti. Le tapis sera refait sur le tronçon allant de l'entrée du village côté Yverdon jusqu'au croisement du Chemin de la Plage. Ces travaux ne seront pas réalisés durant l'été. Le souhait de la municipalité est de les reporter à l'automne.

Rue de la Gare : les travaux avancent selon le planning défini. Ils devraient être terminés fin mai.

Trottoir Route de Rovray : c'est un projet de minime importance, mais il n'a pas été jugé comme tel par la DGMR. Cela a une conséquence sur la durée de la procédure. Si la DGMR considère que le projet touche le gabarit routier, il doit faire l'objet d'un examen préalable qui dure 90 jours avant de pouvoir être modifié ou adapté et remis à l'enquête 30 jours. Dans ce cas, l'examen préalable a démarré fin novembre 2018. Le 18.03.2019, nous avons obtenu le préavis favorable de la DGMR. Le dossier de mise à l'enquête a été préparé et la mise à l'enquête est prévue fin juin. Le dossier de soumission doit être également préparé. Nous projetons une réalisation pour l'automne 2019.

Trottoir Rue de la Mauguettaz : c'est un dossier assez complexe. Le projet concerne le tronçon entre le Chemin de Brit et le Chemin des Condémines. Nous avons retenu un projet de trottoir de 1.5 m, en maintenant, selon l'exigence de la DGMR, un gabarit routier de 5.5 m. Le bureau RLJ va travailler sur l'avancement de ce projet. L'étape indispensable étant de rencontrer tous les riverains et propriétaires pour leur présenter le projet et ses contraintes en termes d'implantation. Une séance va être organisée.

Pré de l'Hôtel de Ville : l'inauguration officielle aura lieu le jeudi 16 mai. La station de réparation de vélos sera installée sous le couvert. Une caissette d'échange de livres sera également installée.

Vélo Cargo Electrique : la remise officielle des clefs sera organisée le 29 mai à 11h à l'Hôtel de la Gare. Cette opération a pu être mise sur pied grâce à l'Agenda 21 et à la collaboration de Mme Guilloud de l'Hôtel de la Gare qui a accepté d'être sponsorisée par la commune pour mettre à disposition ce vélo cargo électrique. Elle s'occupera de la gestion des réservations et du suivi technique de ce vélo.

*M. Sylvain Coigny*

Peut-on avoir plus d'informations quant à l'accord entre la commune et la société Grisoni-Zaugg concernant les travaux de remise en état de l'Avenue de Mordagne ?

*M. Romano Dalla Piazza*

L'accord porte sur la réfection complète du tapis de finition. Ces travaux avaient été devisés à environ CHF 70'000.-- pour la totalité du tracé. L'entreprise a reconnu que l'état n'était pas conforme sur une grande partie de ce dernier. Elle prendra totalement en charge le dégrappage et

reposera un tapis de finition. Malheureusement, il n'a pas été possible de prévoir ces travaux durant la fermeture de la route due aux travaux exécutés par les CFF car nous n'avons pas été informés de ces travaux suffisamment tôt. L'entreprise prendra l'intégralité des frais à sa charge.

*M. Alexandre Lecourtier*

Ecoles : la mise à jour des statistiques des inscriptions pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 nous laisse entrevoir une augmentation relativement forte du nombre d'élèves à prendre en charge. L'ASYIE a fait des démarches auprès de la commune de Pomy pour demander qu'elle obtienne l'aval du canton en termes de possibilités de financement. Le cas échéant, l'ASYIE serait disposée à prendre en charge le financement de ce projet. Comme vous le savez, le développement du site où nous nous trouvons est conditionné par l'acceptation et la réalisation de la salle de gym triple.

*M. Jean-Claude Ackermann*

On nous annonce une augmentation du nombre d'enfants dans le village. Que prévoyons-nous pour la crèche et l'UAPE ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Effectivement, la fréquentation de nos structures d'accueil avoisine la saturation. Il faut prévoir l'extension des capacités d'accueil pour 2020. Ce point est soumis à l'acceptation des autres communes et à notre capacité de libérer des locaux pour installer ces structures. L'étude menée nous laisse penser que, sur la période 2021-2026, les besoins en accueil parascolaire se situent, pour la commune d'Yvonand, sur une augmentation du nombre de places d'environ 30 à 36.

*M. Philippe Moser*

La municipalité a accepté ce soir les comptes 2018. Le budget prévoyait un déficit de CHF 492'915.--. Nous avons bouclé l'exercice 2018 sur un bénéfice de CHF 12'085.97. Nous avons réalisé un amortissement complémentaire de CHF 860'499.--. Je tempère un peu votre joie en vous précisant que sur ces CHF 860'499.--, CHF 336'000.-- proviennent de ventes de terrain aux Goilles que nous n'avons plus affectées sur le Fonds de réserve Terrains, sur conseil de notre fiduciaire.

#### **e. Assermentation d'un nouveau conseiller**

Pour le PLR, M. Gilbert Noverraz présente M. Hanspeter Tschäni.

Le président prie M. Tschäni de se présenter devant l'assemblée et celle-ci de se lever. Il procède à l'assermentation.

Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43.

## **Ordre du jour**

- 1. Préavis 2019/01**      **Approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrioules et des Bruyères).**  
**Rapport de la commission ad hoc.**

Rapport de la commission ad hoc :                      Rapporteur M. Gilbert Noverraz

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le préavis 2019/01 est accepté à l'unanimité.

## 2. Interventions individuelles

*M. Gilbert Noverraz*

Ma question concerne les travaux en cours impliquant la fermeture des passages à niveau. Ce matin, je suis passé du côté du VD8, il y avait une interdiction de circuler avancée, le panneau se situait avant la bifurcation pour aller au port. Quelques heures après, ce panneau avait été déplacé entre la bifurcation et le passage à niveau.

*M. Guy-Daniel Beney*

Nous étions sur place ce matin avec un représentant de la DGMR et nous lui avons fait part de notre étonnement quant à la position de ce panneau, avant l'entrée de l'avenue des Pins. Cela empêchait légalement toute personne de circuler et d'entrer à Yvonand par l'Avenue des Pins. Nous avons ressorti l'information reçue très tardivement des CFF, sur laquelle cette barrière était prévue après la patte-d'oie. Afin que nous puissions garantir l'accès à l'Avenue des Pins, nous avons déplacé la barrière à l'endroit prévu par le plan. Nous avons également fait ajouter, sur les panneaux avancés du VD8 et d'Yverdon, que l'accès au port et au Colvert était possible.

*Mme Anne-Sophie Betschart*

J'ai le plaisir de déposer, au nom du parti socialiste, une motion pour un congé paternité de 20 jours pour les employés de la commune. Lecture de la motion.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Voulez-vous charger la municipalité d'étudier cette motion ?

OUI - 27          NON - 9          ABST - 7

La motion est transmise à la municipalité pour étude.

*Mme Anne-Sophie Betschart*

J'ai une question pour la municipalité. Au bout de la Rue de la Mauguettaz, en face du temple, il y a un terrain vague. Je ne trouve pas correct que ce terrain soit laissé dans cet état, au milieu du village et en face du temple. Pour autant que mes souvenirs soient exacts, un jardin devait être aménagé à cet endroit. Les bâtiments sont maintenant terminés depuis un certain temps. La municipalité a-t-elle l'intention d'intervenir auprès des propriétaires ou de racheter cette parcelle ? J'aimerais que quelque chose se fasse car je trouve cette situation honteuse.

*M. Guy-Daniel Beney*

Nous avons contacté les propriétaires à plusieurs reprises afin de leur demander d'entretenir ce terrain. Nous avons eu l'information que les travaux de modification de la ferme devaient démarrer en début d'année et que le grillage de chantier devait être posé. Nous avons demandé aux propriétaires de convoquer la municipalité sur place lors du démarrage du chantier afin de définir les aménagements extérieurs. Je rappelle que la parcelle leur appartient totalement mais qu'une servitude d'utilisation a été élaborée pour la partie triangulaire en face du temple, afin que nous puissions l'aménager à notre façon et y mettre 4 places de parc destinées aux utilisateurs du temple. Nous allons reprendre contact. En ce qui concerne l'achat, la municipalité s'était approchée des propriétaires lorsque le bâtiment était à vendre, nous avons reçu une offre à laquelle nous n'avons pas donné suite.

*M. Philippe Beutler*

Sur la Riviera, région classée à l'UNESCO pour ses vignobles, de nouveaux règlements de police ont été avalisés. Ces derniers stipulent que toute personne prise en état d'ébriété sur la voie publique est amendable. Dans le Nord Vaudois, une commune a adopté un règlement similaire. Je me pose donc la question de savoir si la municipalité avait un projet de cet ordre. Je ne veux pas défendre l'alcoolisme mais je trouverais dommage que l'on ne puisse faire l'apéro plus qu'à la maison.

*M. Guy-Daniel Beney*

Oui, depuis 9 ans et à chaque rapport de gestion, il est question de la révision du règlement de police. Nous adhérons à l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices) qui devait, selon son cahier des charges, lors de la réforme policière, établir un règlement de police type. Cela n'a pas été fait. Dans le cadre de discussions avec la gendarmerie, notre règlement a été analysé par cette dernière. Bien que vieux, il n'est pas tout faux. L'article 15 précise «Est interdit tout acte de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics ». Cela résume énormément de choses. Certes il n'est pas prévu que l'on puisse faire souffler dans un alcooltest, les piétons ou les cyclistes poussant leur vélo sur les trottoirs. Vu la charge de dossier que nous avons à traiter, le règlement de police ne sera pas révisé en 2019 mais il n'est pas impensable qu'il soit revu sur la base d'un règlement cantonal adapté à notre commune.

*Mme Pascale Dalla Piazza*

Je profite de ce conseil pour vous rappeler que la section du PS d'Yvonand fête, ce samedi 4 mai, ses 75 printemps. Nous vous accueillerons avec plaisir au Casino de la Mauguettaz dès 16h30 pour écouter une conteuse pour les enfants. Dès 18h, après quelques discours, nous offrirons l'apéro, puis un spectacle gratuit et la soirée dansante.

*Mme Ariane Bottarini*

Qu'en est-il du rond-point de l'hôtel de Ville ?

*M. Romano Dalla Piazza*

Dans l'immédiat, la voirie doit reprendre cette surface, semer des fleurs et poser du bois flotté. C'est un aménagement temporaire. Trois propositions ont été faites par des artistes de la région, nous n'avons pas encore fait notre choix. Nous devons obtenir l'accord de la DGMR sur l'aménagement définitif prévu.

*M. Philippe Moser*

Je vous prie d'ores et déjà d'excuser mon absence lors du prochain conseil durant lequel des préavis importants vous seront présentés.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes

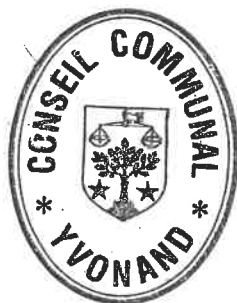
Absents : les mêmes

La séance est close à 21 h 47

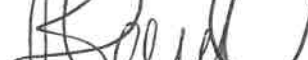
Le Président



Gaël Bornet



La Secrétaire



Nicole Bachmann

